



# Informations

## mensuelles

n°65 | novembre 2017

Représentation, ressource et référence des Services de santé au travail interentreprises

### Editorial

La stratégie nationale de Santé 2017-2022 est devenue, en septembre, un projet phare du Gouvernement.

Si une grande consultation est annoncée, 4 priorités sont d'ores et déjà mises en avant :

- 1) La prévention et la promotion de la Santé tout au long de la vie et dans tous les milieux – il est, entre autres, question d'un environnement et de conditions de travail favorables à la Santé –
- 2) La lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé.
- 3) La nécessité d'accroître la pertinence et la qualité des soins.
- 4) L'innovation.

Les Services de santé au travail interentreprises, de par leur mission et avec leurs 16 000 collaborateurs intervenant auprès de 15 millions de salariés et 1,5 million d'employeurs, ont, de fait, vocation à prendre part à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de Santé.

L'entreprise est fort logiquement identifiée comme un lieu privilégié pour promouvoir la Santé. Avec leur réseau unique, qui maille complètement le territoire national, les SSTI ont une capacité d'intervention incomparable sur ce terrain-là.

Ainsi, les deux premières priorités évoquées plus haut confortent largement l'action des Services de santé au travail interentreprises. Les deux suivantes leur parlent également fortement. En effet, les souplesses introduites par la loi El Khomri et ses décrets d'application doivent être exploitées pour des interventions plus efficaces, sachant tirer profit des innovations organisationnelles, médicales, technologiques ou numériques.

La transformation des SSTI en cours est ainsi de nouveau stimulée par cette initiative gouvernementale. Cette dernière les invite à coller aux mouvements de la société, dans la relation historique qu'ils entretiennent avec leurs entreprises adhérentes, responsables de la Santé / sécurité de leurs salariés.

### 54<sup>èmes</sup> Journées Santé-Travail

## Consensus et partage de pratiques pour une réforme à l'œuvre

Tenues les 17 et 18 octobre derniers sur le thème "**Partage de pratiques et consensus au sein des SSTI**", les Journées santé-Travail du Cisme 2017 ont constitué, cette année encore, un espace privilégié de réflexion quant à l'élaboration des actions des SSTI, en réponse aux missions qui leur incombent, ce dans le contexte d'un cadre d'exercice modifié au début de l'année.

Cette 54<sup>ème</sup> édition a été marquée par une forte affluence, avec plus de 660 inscrits et 140 SSTI représentés. Outre les différents métiers des Services (médecins et autres membres des équipes pluridisciplinaires, directeurs, présidents...), étaient présents des représentants d'universités françaises (Lille, Rouen, Lyon, Toulouse) ou même internationales (Uppsala...) et institutionnels des Direccte, de l'ANACT, de la CNAMT-TS, du GNMST BTP, de la CCMISA, de Santé Publique France, du COCT.

Au cours de ces 2 jours et de 4 sessions principales – du constat partagé à l'harmonisation des pratiques, du protocole à l'action construite et coordonnée, partages de pratiques à différentes échelles, et enfin outils comme éléments favorisant le partage de pratiques, se sont succédés exposés sur la construction des protocoles, des actions, sur l'élaboration d'une organisation interdisciplinaire dans les SSTI, et présentations d'actions concrètes, d'outils de partage et consensus, d'indicateurs pour des diagnostics partagés.

Les trois premières sessions ont été introduites par une conférence invitée : le Professeur Gehanno, professeur de médecine du travail (CHU de Rouen), revenant sur les recommandations de bonnes pratiques relatives au sujet, le Professeur Fantoni-Quinton, Professeur de Médecine du travail et Docteur en Droit (CHU Lille) et le Professeur Soulat, Professeur de médecine du travail (CHU Toulouse) sur l'animation et la coordination de l'équipe pluridisciplinaire, et le Docteur Ormières, Médecin Généraliste et formateur (Toulouse) consacrant son exposé aux enjeux et impacts du partage de pratiques.

A l'issue de ces deux jours, comme chaque année depuis 2011, les supports, résumés, actes et diaporamas des conférences invitées et des communications ont été mis en ligne, le soir même sur une page dédiée du site internet du Cisme.

Enfin, c'est le Directeur Général du Travail, M. Yves Struillou, qui a conclu cette 54<sup>ème</sup> édition. Son propos s'est organisé autour de la question centrale de la Prévention et du rôle qu'y tiennent les SSTI, et de l'articulation souhaitée entre Santé Publique et Santé au travail (modèles d'avis d'aptitude, inaptitude,... cf. pp. 12-13 de ce numéro). ■

### ACTUALITÉ PROFESSIONNELLE

» **Assemblée Générale Extraordinaire**  
Page 2. Le nouveau nom du Cisme voté par ses adhérents.

» **Cotisations et gouvernance**  
Page 3. Un nouveau support de communication pour les SSTI.

### SUCCÈS DE LA PRÉVENTION

» **AHI33**  
Page 4. Maîtrise du risque d'exposition au plomb sur un chantier du BTP.

### VIE DES RÉGIONS

» **Ateliers du Cisme**  
Page 5. Dernier arrêt 2017 à Angers.

### NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

Page 5. Aboutissement de la négociation de branche relative à la formation professionnelle tout au long de la vie.

### MÉDICO-TECHNIQUE


» **Droit du travail**  
Pages 6-7. Développement professionnel continu.

» **Synthèse des Journées Santé-Travail 2017**  
Pages 8-9. Une recherche de consensus à différentes échelles.

» **Systèmes d'information en Santé au travail**  
Page 10. Une livraison de nouveaux Thésaurus planifiée à la mi-novembre.

### JURIDIQUE

» **Suivi des travailleurs temporaires**  
Page 11. Rappel des dispositions législatives et réglementaires.

 **Pages 12-13.** Publication des modèles d'avis d'aptitude, d'inaptitude, d'attestation de suivi individuel de l'état de santé et de proposition de mesures d'aménagement de poste.

» **Application des dispositions réglementaires**  
Pages 14-15. Orientation sans délai et internat.

Page 16. Quid des éléments à prendre en compte dans le calcul de la rémunération à comparer avec le salaire minimum garanti ?

### N'oubliez pas !

JEUDI 16 NOVEMBRE 2017

JOURNÉE D'ÉTUDE

"ORDONNANCES MACRON"

HOTEL PARIS MARRIOTT  
AMBASSADOR